

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail-Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

Yaoundé, le 23 MARS 2006

0193

/AP/MINFOF/SG/DF/SDIAF/SA

Avis au Public

*Portant projet de classement d'une
zone de forêt dans le domaine privé
de la commune de Mbang*

Le Ministre des Forêts et de la Faune porte à la connaissance du Public qu'en vue de la création d'une forêt communale, l'administration chargée des forêts procédera au classement dans le domaine forestier permanent, et pour le compte de la commune rurale de Mbang, d'une zone de forêt de 19 854 ha.

Cette zone forestière est délimitée ainsi qu'il suit :

Le point A de base est situé au carrefour 'Kanyol II qui est l'intersection de la route allant à Batouri et de celle allant à Mindourou en venant de Djampiel.

Cette forêt passe par les points A, B, C et D de coordonnées UTM suivantes:

	A	B	C	D
X	445 139	448 404	451 921	434 357
Y	452 788	454 987	457 374	475 506

Au Sud :

- Par la route Mindourou-Gbatanga en passant par Kanyol II. Du point A, suivre la route allant à Mindourou sur 4,6 Km pour atteindre le point B situé dans les environs du village Andembiamo.*

Au Sud-Est :

- Par la droite $BC = 4,25$ Km de gisement 56 degrés, le point C étant situé en bordure du cours d'eau Kadey ;

A l'Est et au Nord :

- Par le cours d'eau Kadey. Du point C, suivre en amont le cours d'eau Kadey jusqu'à son intersection avec le tronçon routier Batouri-Djampiel, d'où le point D.

A l'Ouest :

- Par l'axe routier Moundja-Kanyol II. Du point D, suivre ce tronçon routier en allant vers le Sud jusqu'à atteindre le point A dit de base, situé au carrefour Kanyol II.

La zone ainsi circonscrite couvre une superficie de $19\ 854$ ha (Dix neuf mille huit cent cinquante quatre hectares).

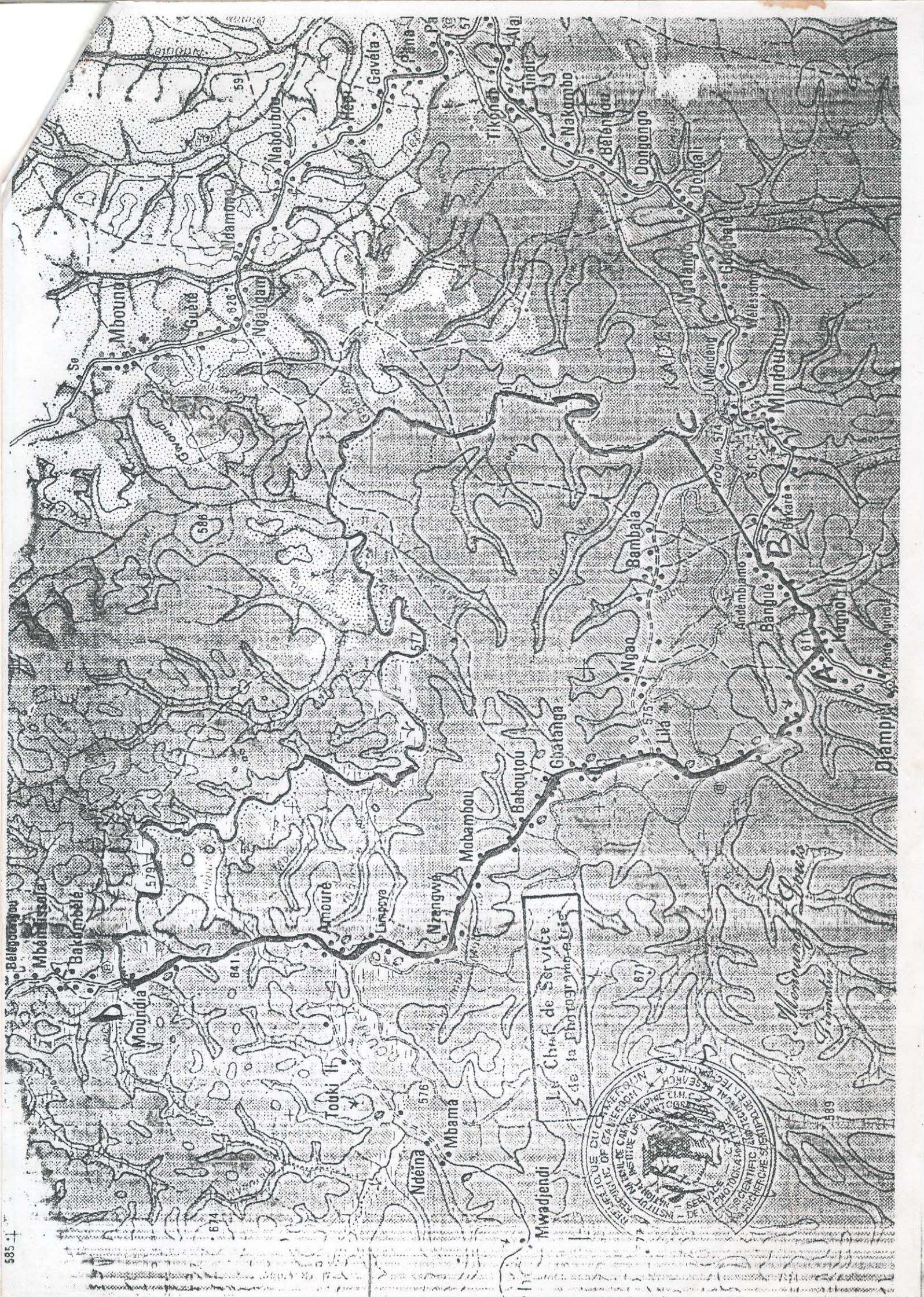
La carte indiquant la zone à classer est tenue à la disposition du public au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Forêts à Yaoundé, à la Délégation Provinciale en charge des Forêts et de la Faune de l'Est, à la Préfecture de la Kadey, à la Délégation Départementale en charge des Forêts et de la Faune de la Kadey et à la Mairie de Mbang.

Les éventuelles oppositions et réclamations relatives à ce projet de classement sont reçues à la Préfecture de la Kadey pendant les 90 jours suivant la date d'affichage du présent avis au public dans le chef lieu du Département concerné.

Ampliations :

- MINCOM (Diffusion)
- MINDAF
- DF
- DPFF/EST
- PREFET / K
- DDEF / K
- Archives
- Chrono

[Faint signature and stamp]



Le Chef de Service
de la Photographie

